

**La création d'un statut de cuisinière en crèche ; Interpellation introduite par M. le Conseiller
Philippe Boïketé**

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Nous souhaitons attirer l'attention du Collège sur la situation des travailleuses chargées de la préparation des repas dans les crèches communales. Aujourd'hui, dans plusieurs structures, cette mission essentielle est assurée par des techniciennes de surface, sans reconnaissance officielle d'un poste de cuisinière en crèche et sans parcours de formation professionnelle structuré correspondant à ces responsabilités.

Cette situation pose un double problème. D'une part, un problème de reconnaissance et d'organisation du travail : les travailleuses concernées cumulent durablement des tâches de cuisine et de nettoyage, sans cadre clair ni statut adapté, ce qui engendre surcharge et manque de valorisation des compétences. D'autre part, un enjeu important de formation : la préparation des repas destinés à de très jeunes enfants requiert des connaissances spécifiques, notamment en matière d'hygiène alimentaire, de sécurité sanitaire et de procédures adaptées, qui ne peuvent être laissées à l'improvisation.

La création d'un statut officiel de cuisinière en crèche permettrait non seulement de clarifier les rôles et d'améliorer les conditions de travail, mais aussi de structurer un véritable parcours de formation, garantissant la qualité du service public offert par la commune et la sécurité des enfants accueillis.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Le Collège envisage-t-il
2. La création d'un statut spécifique de cuisinière en crèche au sein des services communaux ?
3. Cette reconnaissance sera-t-elle assortie d'un parcours de formation défini et reconnu ?
4. Un calendrier peut-il être communiqué quant aux décisions attendues sur cette question ?
5. Quelles formations concrètes, notamment en matière d'hygiène alimentaire, sont prévues pour les travailleuses exerçant actuellement ces fonctions ?

Je vous remercie pour vos réponses.